

Fédération Française de Voile
Commission Nationale de Discipline

11 avril 2014

Suite à ses agissements au Centre de Voile de Marseillan, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Christian GREGORI.

La Commission Nationale de Discipline décide :

1°) Monsieur Christian GREGORI est sanctionné d'un avertissement.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRES FÉDÉRAUX



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72